

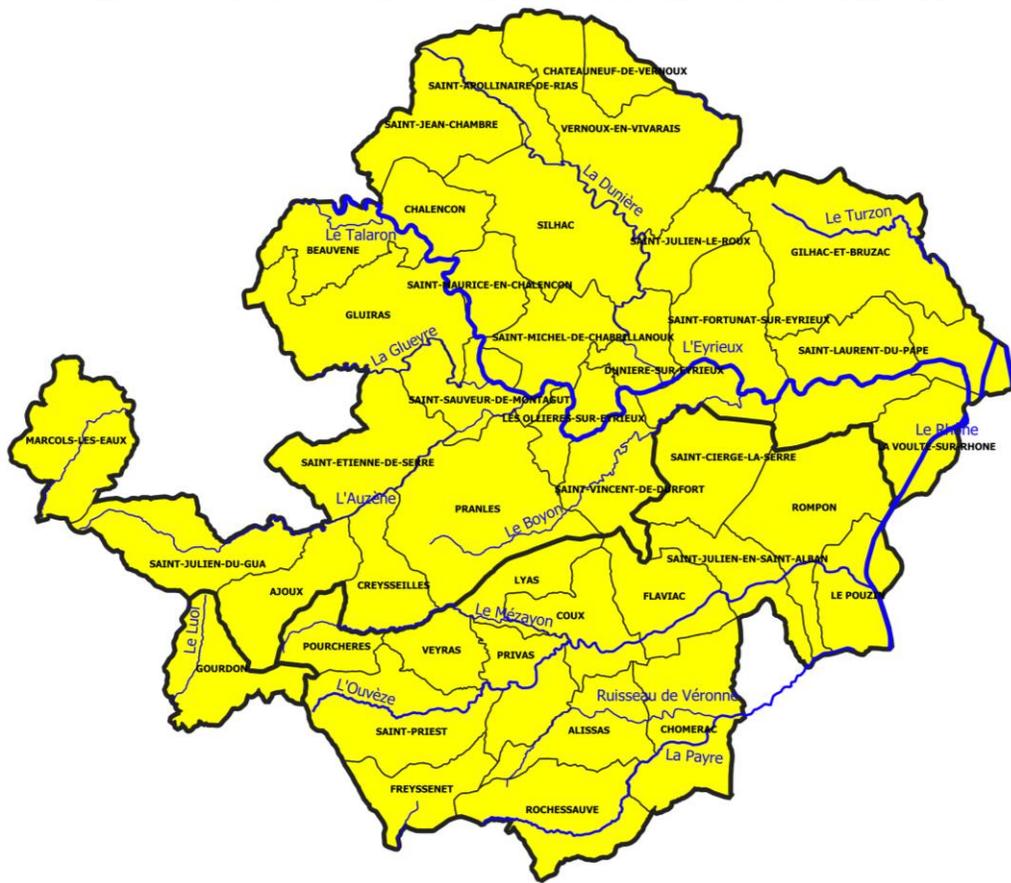
# Etat de la ressource et des restrictions d'usages de l'eau sur le territoire de la CAPCA

## Arrêté sécheresse du 19 Juillet 2024\*



Communauté d'Agglomération  
**Privas Centre Ardèche**

### Etat de la ressource sur le territoire de la CAPCA



Situation normale	Niveau 1 : Vigilance	Niveau 2 : alerte	Niveau 3 : alerte renforcée	Niveau 4 : crise
-------------------	----------------------	-------------------	-----------------------------	------------------

\*Pour plus d'informations sur votre situation se rendre sur <https://vigieau.gouv.fr>

\*\*Quelle que soit la ressource exploitée y/c provenant du Rhône ou de l'Eyrrieux soutenu

### Bassins versants

### Eyrrieux, Ouvèze/Payre et Ardèche

### Niveau 2 : ALERTE

Restrictions pour les particuliers et collectivités
<b>Arrosage</b>
Jardins potagers et espaces sportifs autorisés de 18h à 11h
Pelouses, ronds-points, espaces verts autorisés de 20h à 9h (lundi, mercredi et vendredi)
<b>Piscines privées</b>
Remplissage interdit, mise à niveau autorisée de 20h à 9h
<b>Plan d'eau et canaux d'agrément/ béalières</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermeture de l'alimentation en eau et prélèvements interdit depuis les ouvrages sans règlement d'eau</li> <li>- Respect de leur arrêté préfectoral pour les ouvrages autorisés</li> </ul>
<b>Lavage</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Véhicules: uniquement en stations professionnelles avec recyclage de l'eau et sauf obligation réglementaire</li> <li>- Voiries, trottoirs, toitures, façades : interdit sauf pour les collectivités et professionnels.</li> </ul>
<b>Fontaines publiques et jeux d'eau</b>
Fermeture si en circuit ouvert